

## PROGRAMME DE FORMATION

### Intitulé de la formation

**Formation Générale Commune aux Métiers d'Enseignement, d'Encadrement et d'Entraînement des Sports de Montagne (FGCMEEESM)**

Réf: Arrêté du 8 octobre 2024 relatif à la formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne

**Conditions d'accès :** Peuvent accéder à la formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne les candidats âgés de dix-sept ans révolus au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle se déroule l'examen, ayant réussi l'une des attestations de réussite suivantes en cours de validité :

- « – l'attestation de réussite à l'examen probatoire du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne du brevet d'Etat d'alpinisme
- « – l'attestation de réussite au test technique d'accès du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin"
- « – l'attestation de réussite au test technique d'accès du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski nordique de fond"
- « – l'attestation de réussite au test technique d'accès du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin
- « – l'attestation de réussite à l'examen probatoire du diplôme de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme
- « – l'attestation de réussite au diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin et ses activités dérivées
- « – l'attestation de réussite au certificat complémentaire "optimiser la performance en ski alpin et ses activités dérivées"
- « – l'attestation de réussite au diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées
- « – l'attestation de réussite au certificat complémentaire "optimiser la performance en ski nordique et ses activités dérivées"
- « – l'attestation de réussite au diplôme d'Etat d'alpinisme-guide de haute montagne et activités assimilées
- « – l'attestation de réussite au diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne»

**Objectifs de la formation :** Acquérir les bases théoriques nécessaires aux métiers de la montagne

**Durée de la formation :** FGCMEEESM 35 h Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

**Lieu :** CNSNM 1848 routes des Pessettes 39220 PREMANON

### Contenu et déroulement pédagogique, moyens pédagogiques :

1 formateur pour 8 stagiaires –Tous moyens pédagogiques –

Programme :

- 1<sup>o</sup> Thématique 1 : cadre juridique des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne
  - Environnement institutionnel et réglementation des APS de montagne
  - le code du sport
  - Fondamentaux du droit de la responsabilité (pénale, civile et administrative) et
- 2<sup>o</sup> Thématique 2 : approche de l'activité économique et touristique des sports de montagne
  - Évolution des pratiques des sports de montagne
  - environnement économique et touristique
- 3<sup>o</sup> Thématique 3 : connaissance du milieu naturel montagnard
  - le milieu montagnard
  - éléments de géographie générale
  - Approche du milieu montagnard : faune, végétation, notion d'écosystème
- 4<sup>o</sup> Thématique 4 : accueil des différents publics, dont le public scolaire, en milieu montagnard
  - Connaissances et compréhension des différents publics :
  - Enseignement des activités physiques et sportives :
  - Dynamique de groupe
- 5<sup>o</sup> Thématique 5 : physiologie de l'effort adaptée aux sports de montagne.

- Notions générales de biomécaniques
- Les filières énergétiques, alimentation
- Adaptation cardio-respiratoire à l'effort

### **Modalités d'évaluation**

La formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne est évaluée au moyen d'une épreuve écrite de trois heures de type questionnaire à choix multiples, transversale à l'ensemble des thématiques abordées au cours de la formation.

La validation de la formation requiert l'obtention d'une note minimale de 10 sur 20.

**C.N.S.N.M.M.**

*Site de l'E.N.S.M.*

1848, route des Pessettes

39220 PREMANON

Tél 03 84 60 78 37 - Fax 03 84 60 77 93